

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 31 mai 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 24 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Leslie ROMEO a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. Sylvain DELEVILLE, M. Vincent MAZIN a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE

Absents : MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-25 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que les amendes de police permettent de financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière telles qu'elles sont définies à l'article R. 2334-12 du CGCT, en privilégiant les opérations relatives à la sécurité des usagers.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme pour les aménagements prévus sur la D1 à Dallet au niveau de l'intersection avec le chemin du Vigier et la rue montant de la salle polyvalente, dans le but de faire diminuer la vitesse d'approche au niveau de l'arrêt de bus et de sécuriser la traversée piétonne au niveau de l'intersection,

Il est prévu la réalisation d'un plateau ralentisseur entre l'arrêt de bus et l'intersection, la pose d'une signalisation verticale et un marquage au sol spécifique, pour un montant estimé à 16 765 € HT avec une subvention à hauteur de 30 % des frais engagés, soit 5 029.50 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder aux opérations d'aménagement de la D1 détaillées ci-dessus,
- **CHARGE** M. le Maire d'inscrire ce programme au dispositif de répartition des amendes de police, à hauteur de 30 % des frais engagés (plafonné à 7 500 € de subvention),
- **MANDATE** M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait à Mur sur Allier le 3 juin 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE